

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 7 juin 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 0

Votants :11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220615 - 02 : ONF : REPRISE SENTIER PALLUD ORNON VILLAGE

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée du projet de prolonger le sentier de Pallud à Ornon Village réouvert en 2020, lors de la plantation d'arbres sur la parcelle 19.

Les travaux consistent à reprendre le tracé en amont de la sente existante, à reprofiler à la pioche sur 220 m environ, nécessitant par ailleurs, la création d'un linéaire de 250 m, qui sera lui aussi réalisé à la pioche (voir le plan). Il est opportun d'effectuer ces travaux qui permettent de relier en boucle le hameau de Pallud par le GR 54 au niveau de l'église d'Ornon. Ce sentier est très apprécié pour les petites randonnées familiales et accessible pour tous avec une belle vue panoramique sur les hameaux de la commune.

L'ONF a transmis un devis d'un montant de 6904.30 HT soit 8286.10 € TTC. Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DONNE** un avis favorable à la création de ce sentier de randonnée
- **APPROUVE** le devis d'un montant de 8286.10 € établi par l'ONF -Unité territoriale OISANS-MATHEYSINE
- **MANDATE** Madame le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

